

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

BOURGES PLUS DIMINUE LA FRÉQUENCE DES COLLECTES... SANS DIMINUER LA TAXE

Maxime CAMUZAT, dans une lettre au président de Bourges Plus, Pascal BLANC et à son vice-président en charge de l'environnement, Yvon BEUCHON, s'étonne non pas de la décision prise, mais du mauvais « traitement » par l'agglomération pour les Germinois.

Dans cette lettre, dont nous publions des extraits, il indique :

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 22 janvier 2016, vous m'informez d'une modification de la fréquence des tournées de collecte des ordures ménagères à compter du 2 mai prochain. Je note que cette modification va impacter quasi exclusivement les communes de Saint Germain du Puy, Saint Doulchard et Bourges, qui ne disposeront plus, à compter du 2 mai prochain, que d'une seule tournée.

Votre objectif est, je vous cite, de « rechercher une réduction de la charge du service qui devrait garantir le maintien du taux actuel de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères jusqu'au terme de notre mandat électif ». Fin de citation.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous l'indiquer, ainsi d'ailleurs que les élus au Conseil Communautaire de ma commune, nous nous étonnons de cette décision, et de cette présentation.

En premier lieu, nous avons évoqué la possibilité de maintenir deux collectes pour certains services de la collectivité, comme le restaurant scolaire, ainsi que pour les logements collectifs. Qu'en est-il de cette possibilité ?

Par ailleurs, nos habitants, pour la seconde fois depuis la prise de compétence par Bourges Plus, vont subir une dégradation du service sans économie sur leur taxe.

La première fois lors du transfert, puisque après avoir collecté les papiers à domicile, ceux-ci doivent désormais être amenés à un point d'apport volontaire. Pour cette diminution du service rendu, les Germinois avaient vu leur Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères doublée par Bourges Plus.

De nouveau, et quelles qu'en soient les motivations, le service rendu aux habitants en matière d'ordures ménagères va être diminué, et par deux cette fois : une collecte hebdomadaire au lieu de deux.

Comme nous l'avons demandé, cela aurait pu, et dû, comme en 2009, s'accompagner d'un geste de solidarité envers nos habitants. Mais non, leur Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sera maintenue au même niveau.

En 2009, lors du transfert, nous avons démontré que les habitants de Saint Germain du Puy payaient deux fois la

compétence ordures ménagères et tri sur le territoire de notre commune.

Force est de constater qu'en 2016, après une nouvelle diminution du service, ce sont de nouveau principalement les Germinois qui vont payer pour un service rendu qui, pour eux, est diminué.

Les élus du Conseil Municipal ne peuvent que se joindre à moi pour dénoncer cette façon de concevoir la solidarité entre les communes de l'agglomération.

Nous avons en 2009, et sans être entendus, longuement et largement argumenté autour de la nécessité d'un geste de solidarité envers les habitants de Saint Germain du Puy, qui dans le cadre de ce transfert de compétence, ont fait un gros effort financier envers les autres communes.

Je vous rappelle que le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de l'agglomération étant proche de celui de la ville de Bourges, ce sont en fait les habitants de Saint Germain du Puy et de Saint Doulchard qui ont financé sur leur taxe, la baisse de celle de toutes les autres communes.

Il nous semblerait juste que cet effort important fasse l'objet d'un retour dont nous ne demandons pas qu'il soit proportionnel, mais nous souhaiterions qu'il constitue une main tendue de Bourges Plus vers les habitants de Saint Germain du Puy.



Nota : l'économie dite de 300 000 euros que va permettre cette diminution de la fréquence des ramassages peut permettre de faire un geste en diminuant la taxe pour tous les habitants de Bourges Plus, comme vient de le faire la communauté d'agglomération de Limoges en diminuant la fréquence de ses ramassages... (revue des maires de France de février 2016)

REMPLACEMENT DE CARREFOUR CONTACT

LE POINT DÉBUT FÉVRIER

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 4 février dernier, le Maire a tenu à indiquer aux conseillers que, compte tenu des contacts réguliers que la mairie a avec les propriétaires du site, ainsi qu'avec les promoteurs qui travaillent sur ce dossier :

« à ce jour, deux enseignes travaillent sérieusement et ont des discussions avancées avec le propriétaire. L'une vise à l'implantation d'un commerce alimentaire sur la surface qu'occupait « Carrefour Contact ».

L'autre vise à une implantation en deux temps d'un commerce alimentaire : d'abord sur la surface qu'occupait Carrefour Contact, puis sur la totalité des locaux après dépôt d'un dossier auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

Le Maire a précisé ne pas vouloir communiquer les noms de ces deux enseignes pour des raisons liées à la confidentialité des discussions, mais a assuré le Conseil Municipal de la réalité des contacts entrepris et de leur avancée.

Il a rappelé également que la raison « officielle » donnée par Carrefour de la fermeture du magasin « Carrefour Contact » à l'automne 2015, et qui était la venue d'un « Intermarché » route de la Charité, à l'arrière de la friche laissée par le départ des

magasins Babou et Atlas, était un faux prétexte, ainsi qu'il l'avait déjà dénoncé.

Le Conseil Municipal a ainsi été informé hier soir de la cession à un nouvel acquéreur de ces terrains privés de la route de la Charité, afin d'y mener à bien le projet de centre commercial dit « Les Terrasses de Saint Germain », c'est-à-dire sur le terrain libéré par la démolition des deux enseignes citées ci-dessus.

Le projet initial de vente à un acquéreur qui souhaitait y planter un « Intermarché » derrière et non à la place est ainsi de fait abandonné. Non seulement, ainsi que le Maire avait toujours indiqué, « ce projet ne verra pas le jour avant deux ou trois ans », mais la venue d'un supermarché alimentaire sur ce site est donc pour l'instant suspendue.

Bien évidemment, nous vous informerons des évolutions et des décisions dès qu'elles seront prises par les enseignes commerciales, les promoteurs et les propriétaires des locaux où se trouvait Carrefour Contact seront connus à la mairie.

Nota : à la date de parution de cette info, les négociations entre les partenaires se poursuivaient.



MOTION DE SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT GERMAIN DU PUY AUX EX-SALARIÉS DE L'USINE GOOD YEAR D'AMIENS NORD

Lors de sa séance du 4 février 2016, le Conseil Municipal, sur proposition de l'un de ses élus, Monsieur Jean-Luc NOBLET, a voté à l'unanimité une motion de soutien aux ex salariés de l'usine Good Year d'Amiens Nord.

« Le Conseil Municipal de Saint Germain du Puy s'indigne de la condamnation à neuf mois de prison ferme de huit anciens salariés de l'usine Good Year d'Amiens Nord.

Les cadres qui avaient été retenus sans violence n'ont pas maintenu leurs plaintes.

La décision de poursuivre et de condamner des salariés en lutte pour préserver leurs emplois revient à criminaliser l'action syndicale, et apparaît d'autant plus incompréhensible à notre Conseil, élu sur des valeurs de solidarité et de justice sociale ».